



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE
DES BOUCHES DU
RHÔNE

Service
Aménagement

9, av. Général Leclerc
13003 MARSEILLE

Approuvé par arrêté
préfectoral le
26 JUIL. 2007

COMMUNE DU ROVE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

**MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN
liés au phénomène de
retrait/gonflement des argiles**

- 3 - REGLEMENT

